

**Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «022 Télégenève SA: à l'avenir, quelle participation de la Ville de Genève à son capital-actions?»**

(amendée par la commission et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 décembre 2001, dans le rapport M-146 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à évaluer l'importance de la participation de la Ville de Genève dans le capital-actions de la société anonyme 022 Télégenève SA;
- à demander à cette société de fournir au Conseil administratif un rapport, durant le courant de l'année 2002, sur les perspectives de son développement en tenant compte des besoins en investissements pour la modernisation du télé-réseau, de la concurrence dans ce secteur et du souci du maintien d'un service public;
- à conserver la Ville de Genève comme actionnaire majoritaire au sein de 022 Télégenève SA.